


# **TRAVAILLEUR.S.E.S MIGRANT.ES EN EUROPE : RECONNAÎTRE LEUR RÔLE ESSENTIEL ET LES PROTÉGER**

**Propositions des Verts/ALE**

Septembre 2020





Le Groupe des Verts/ALE et le Parlement européen ont constamment appelé à une **approche globale couvrant l'ensemble des piliers du système d'asile et de migration de l'Union européenne**. Une telle approche est d'autant plus importante que la crise sanitaire démontre à la fois la contribution essentielle des travailleur·se·s migrant·e·s à nos sociétés, et la vulnérabilité de leur situation.

**L'Europe doit reconnaître qu'elle est un continent d'immigration.** Il est temps pour l'UE de repenser sa politique migratoire et de passer d'une logique d'Europe forteresse à une Europe terre d'accueil en ouvrant des voies d'accès sûres et légales. Face aux conséquences économiques et sociales causées par la pandémie de la COVID, le plan de relance européen doit protéger et reconnaître le rôle crucial des migrant·e·s dans nos sociétés. Pour cela, nous avons besoin d'un cadre européen des migrations, qui traite des vulnérabilités auxquelles les travailleur·se·s migrant·e·s sont confronté·e·s, réduit les inégalités, garantit des conditions de travail décentes pour tou·te·s les travailleur·se·s et permet aux personnes migrantes de jouer un rôle actif dans la société.

**Pour parvenir à cadre européen des migrations, les Verts/ALE demandent :**

**1) L'égalité des droits** pour tou·te·s les travailleur·se·s dans l'UE par l'harmonisation vers le haut des droits fondamentaux et l'accès aux droits sociaux pour les travailleur·se·s migrants et leurs familles; et

**2) De nouvelles voies d'accès** pour les migrant·e·s et leurs familles qui souhaitent venir travailler dans l'Union européenne (UE), en offrant notamment l'égalité des chances en particulier dans les secteurs à bas et moyen salaires.

Nous pensons que le cadre devrait aborder les questions migratoires de manière globale en s'attaquant aussi aux causes des migrations, notamment la situation des personnes touchées par l'impact du changement climatique - en particulier lorsque la décision de migrer est volontaire et planifiée, même si elle est contrainte<sup>1</sup>. Le futur cadre devra accorder une attention particulière à toutes les formes de discrimination et aux multiples difficultés auxquelles les femmes migrantes sont confrontées, plus particulièrement dans les secteurs majoritairement féminins, tels que les soins de santé et le travail domestique et ménager.

**Ce document présente les principales mesures que l'UE devrait prendre pour créer un système de migration du travail plus harmonisé, global et juste.** Au-delà du sujet spécifique des travailleur·se·s migrant·e·s de pays tiers, la politique de l'UE en matière de migration comporte de nombreux autres défis qui ne sont pas abordés dans ce document.

**La COVID-19 a eu un impact significatif sur les personnes migrantes, leurs familles, les communautés d'accueil et les pays d'origine.** Elle a exacerbé les vulnérabilités auxquelles les travailleur·se·s migrant·e·s et leurs familles sont exposé·e·s dans toute l'UE. La COVID-19 entrave la mobilité des migrant·e·s dans le monde entier, notamment la mobilité en lien avec le droit de retour. Elle a des

---

1. Ces situations particulières correspondent à une anticipation des impacts subis à moyen ou long-terme des changements climatiques et ne sont donc souvent pas couvertes par les voies légales existantes de protection internationale et humanitaire ou de coopération avec les pays tiers.

conséquences potentiellement dévastatrices pour les migrant·e·s, leurs familles et leurs pays d'origine, pour lesquels les transferts de fonds constituent une source de revenus essentielle.

L'impact de la crise se fait sentir dans toute l'Europe, du fait notamment du vieillissement rapide de sa population. Cela met en lumière la dépendance croissante à l'égard des travailleur·se·s migrant·e·s, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'informatique, de l'agriculture, de l'aide sociale et des services<sup>2</sup>. Les travailleur·se·s migrant·e·s ont toujours été dans une situation vulnérable, mais la crise a exacerbé ces difficultés : ils·elles ont un accès limité au marché du travail ; leurs droits sont mal ou peu protégés ; ils·elles sont employé·e·s de manière disproportionnée dans des conditions de travail précaires, leur droit de séjour dans un État membre de l'UE étant directement lié à leur emploi. Indépendamment de la crise actuelle, la contribution des travailleur·se·s migrant·e·s à nos sociétés et les difficultés auxquelles ils·elles sont confronté·e·s sont négligées depuis déjà trop longtemps.

**Les Verts/ALE saluent certains changements dans les politiques migratoires de quelques États membres**, notamment l'Italie qui régularise temporairement les migrant·e·s sans papiers, le Portugal qui accorde temporairement aux migrant·e·s et aux demandeur·se·s d'asile les pleins droits de citoyenneté et la Suède qui étend les programmes visant à sauvegarder l'emploi des migrant·e·s. Nous espérons que ces premières mesures seront généralisées et étendues, et qu'elles seront prises en compte dans le **Pacte sur la migration et l'asile** que la Commission européenne devrait présenter à l'automne 2020. Ce nouveau Pacte doit être l'occasion d'impulser une immigration légale et sûre ; de s'attaquer aux difficultés auxquelles les travailleur·se·s migrant·e·s sont confronté·e·s et de reconnaître leur rôle essentiel dans nos sociétés ; de garantir le rapprochement des droits des travailleur·se·s migrant·e·s, ce qui profiterait à tou·te·s les travailleur·se·s de l'UE ; d'honorer l'engagement de l'UE envers le Pacte mondial sur les migrations ; et de favoriser une approche globale de l'intégration de tou·te·s, y compris des demandeur·se·s d'asile. Toute réponse politique doit prendre en compte le point de vue des personnes migrantes.

---

2. Environ 13 % des « travailleurs clés » en Europe (médecins, infirmières, chauffeurs et personnel soignant) sont des migrants, avec une proportion encore plus élevée dans les secteurs à bas salaires : 1/3 pour les agents d'entretien et les aidants ; 1/4, dans les secteurs de l'exploitation minière et de la construction, les opérateurs de machines et d'installations fixes ; et 1/5 dans le secteur de la transformation alimentaire. Source : Immigrant Key Workers : Their Contribution to Europe's COVID-19 response, Centre commun de recherche de l'UE (2020).

# LES REVENDEICATIONS DES VERTS/ALE EN BREF

## 1. UN CADRE EUROPÉEN DES MIGRATIONS

La crise montre que seule une approche européenne de la migration, par le biais d'un cadre des migrations, protégera pleinement les droits des travailleur·se·s migrant·e·s et de leurs familles, permettra une intégration réussie et bénéficiera à la fois aux personnes migrantes, aux sociétés d'accueil et aux pays d'origine. Notre objectif est de parvenir à **un rapprochement et à une harmonisation vers le haut des droits et de faire en sorte qu'il existe de nouvelles voies d'accès sûres et légales pour tou·te·s les travailleur·se·s migrant·e·s**, indépendamment de leurs compétences ou leur niveau de salaire, pour aboutir à un cadre européen des migrations.

## 2. GARANTIR L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET LES DROITS SOCIAUX

Pour garantir un traitement digne aux travailleur·se·s migrant·e·s dans l'UE et améliorer leurs perspectives d'intégration et d'inclusion sociale, nous demandons **un cadre européen uniforme harmonisant les droits et garantissant notamment l'accès aux droits sociaux pour les travailleur·se·s et leurs familles**, en particulier dans les secteurs à bas et moyen salaires.

Nous recommandons de :

- **protéger les travailleur·se·s migrant·e·s de l'exploitation au travail en arrêtant de conditionner les permis de séjour à un employeur unique et un emploi spécifique, et en augmentant la durée de séjour** afin de protéger en particulier celles et ceux qui exercent des activités saisonnières ou temporaires. Nous souhaitons veiller à ce que les travailleur·se·s migrant·e·s soient correctement informé·e·s de leurs droits et obligations dès le moment où elles·ils quittent leur pays d'origine et tout au long

de leur séjour dans l'UE. L'Autorité européenne du travail peut jouer un rôle important d'information et de lutte contre l'exploitation.

• **faciliter la mobilité intra- et extra-communautaire et faire respecter le droit au retour et à la réadmission.** Il faut permettre aux travailleur·se·s migrant·e·s résidant dans l'UE depuis plus de trois ans de se déplacer librement au sein de l'Union, et rendre possibles des périodes d'absences plus longues qui leur permettraient de retourner dans leur pays d'origine sans difficultés. Conformément aux propositions des Verts/ALE pour un système d'asile efficace et solidaire en Europe<sup>3</sup>, les réfugié·e·s devraient quant à eux·elles continuer de bénéficier de la libre circulation dans l'Union dès un an après l'obtention de leur statut, qu'ils·elles exercent ou non un travail.

• **sauvegarder les droits des migrant·e·s**, notamment en :

- permettant la demande d'un **permis de séjour au sein de l'UE** pour tous les migrant·e·s, indépendamment de leur statut de résidence, afin de garantir l'égalité des droits et la non-discrimination, y compris pour les personnes dont la demande d'asile a été rejetée et les migrant·e·s sans papiers ;

- renforçant les **droits au regroupement familial** pour tou·te·s les travailleur·se·s migrant·e·s, notamment par des mécanismes de contrôle efficaces de la mise en œuvre correcte des directives, et le suivi des procédures d'infraction contre les États qui ne respectent pas ces directives. La Commission devrait formuler des recommandations afin de lever les obstacles susceptibles de compliquer le droit au regroupement familial, conformément à la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union. Nous recommandons en particulier - d'élargir le champ d'application du regroupement familial ; - de réduire le nombre d'années requises pour l'obtention du permis de séjour autonome pour les membres de la famille ; - de supprimer les périodes d'attente sur le marché du travail pour les membres de la famille ; et - de veiller à ce que les conditions matérielles ne créent pas d'autres obstacles au regroupement familial ;

- garantissant l'**accès aux droits sociaux**, y compris le droit aux soins de santé, à la sécurité sociale, au logement, à la justice et l'égalité des genres. Il convient d'évaluer la mise en œuvre des règles européennes et internationales, dans le but d'identifier les obstacles directs et indirects pouvant empêcher les migrant·e·s d'accéder à leurs droits au niveau national. La Commission européenne devrait encourager les États membres à prendre en compte les problématiques d'égalité des sexes dans leurs efforts pour garantir l'accès aux droits sociaux, en s'attachant à identifier et à traiter les multiples formes de discrimination et les besoins spécifiques des femmes migrantes.

---

3. Propositions des Verts/ALE pour un système d'asile efficace et solidaire en Europe : <http://extranet.greens-efa-service.eu/public/media/file/1/6485>

### 3. OUVRIR DE NOUVELLES VOIES POUR LES MIGRATIONS DU TRAVAIL

Pour garantir l'égalité des chances en matière d'accès au travail dans l'UE pour les migrant·e·s de pays tiers, quels que soient leurs compétences ou leur niveau de salaire, et pour remédier aux difficultés auxquelles sont confronté·e·s les travailleur·se·s migrant·e·s et leurs familles, nous demandons à l'UE de :

- **Créer de nouvelles voies d'accès légales et sûres pour les travailleur·se·s migrant·e·s et leurs familles**, en particulier pour les secteurs à bas et moyen salaires où cela manque cruellement aujourd'hui. Dans les années à venir, le développement de nouvelles voies pour les travailleur·se·s migrant·e·s dans les secteurs à bas et moyens salaires peut jouer un rôle important pour garantir l'égalité des chances pour tou·te·s les travailleur·se·s, prévenir l'exploitation du travail et le trafic d'êtres humains en offrant des alternatives sûres, et faire correspondre les besoins sociaux, économiques et de main-d'œuvre. Cela passe par la création de nouveaux instruments tels des visas d'emploi et de formation professionnelle, des visas de recherche d'emploi, une plateforme de recrutement où pourraient être répertoriées les diverses compétences, ainsi que des programmes de mobilité des jeunes.
- **Faciliter la reconnaissance des qualifications et des compétences** afin d'aboutir à un système global de reconnaissance mutuelle au niveau européen, qui ouvrira de nouvelles opportunités aux étudiant·e·s, aux chercheur·se·s et aux professionnel·le·s de la santé notamment.
- **Travailler avec les pays tiers pour transformer la « fuite des cerveaux » en « gain mutuel de compétences »** et faire évoluer les partenariats avec les pays africains à la lumière de la *Stratégie avec l'Afrique*<sup>4</sup>. Pour que ces partenariats soient véritablement équilibrés, la coopération avec les pays tiers, y compris en matière de développement ou de commerce, devrait être dissociée des politiques de contrôle des migrations ou de retour, et ne pas y être subordonnée. Ces partenariats devraient traiter des questions telle que les transferts de fonds et l'obtention de visas à entrées multiples pour les travailleur·se·s migrant·e·s, et développer considérablement les projets pilotes existants en matière de migration du travail.

---

4. 9 mars 2020 : L'UE ouvre la voie à un partenariat plus fort et plus ambitieux avec l'Afrique  
[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_20\\_373](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_373)



**LESVERTS/ALE**  
au Parlement européen

60 rue Wiertz/Wiertzstraat 60  
1047 Brussels, Belgium  
[www.greens-efa.eu](http://www.greens-efa.eu)  
[contactgreens@ep.europa.eu](mailto:contactgreens@ep.europa.eu)